

— Version diffusable et imprimable —

# Les nouvelles de Juin 2021

*Au sommaire*

## ANTENNES RELAIS, 5G, SANTÉ PUBLIQUE, LINKY

### 1. PAS DE THROMBOSE AVEC LA 5G

*Le Canard Enchaîné – J. Luc Porquet*

### 2. PÉTITION EN LIGNE :

**32 000 ANTENNES 5G CONNECTÉES EN FRANCE  
NOUS EXIGEONS UN MORATOIRE !**

*Agir Pour L'Environnement*

## ÉCOLE NUMÉRIQUE

### 3. COMMUNIQUÉ DE PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE CONTRE LA NUMÉRISATION DES COPIES DU BACCALAURÉAT

*Renaud Garcia*

### 4. SUR LES BANCS DU COLLÈGE DU NUMÉRIQUE

*La Dépêche.fr*

### 5. SANS CONTACT : STRATÉGIE DU CHOC ET RÉSISTANCES À LA NUMÉRISATION DE L'ÉCOLE

*Revue Z – Mai 2021, repris par Lundi.am*

### 6. ÉCOLE ET COVID 19 – LE PLAISIR D'APPRENDRE

*Le Monde Diplomatique avril 2021 - Clothilde Dozier*

**7. TRIBUNE : CENT PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE  
DISENT NON À LA MASCARADE DU BAC BLANQUER**

*Marianne, 16 juin 2021 — Jeanne Burgart Goutal, professeur de philosophie et auteur de "Être écoféministe"  
(L'échappée) et l'AG des profs de philosophie de l'académie d'Aix-Marseille*

## **TECHNOLOGIE DE CONTRAINTE**

**8. À MILLAU, LES MILITANTS VERBALISÉS ÉTAIENT BIEN FICHÉS**

*Mediapart, 26 avril 2021 - Emmanuel Riondé*

**9. APRÈS LE COVID,  
L'ÉLECTRONIQUE VA TRAQUER L'EMPLOYÉ ET SA SANTÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL**

*L'Express – 21/02/21*

**10. SÉCURITÉ SOCIALE : LE PARADOXE NUMÉRIQUE,**

**« Bienvenue à la CPAM 3.0 »**

*France TV info, 04/05/21*

**11. LOI DE SECURITÉ GLOBALE : RÉSUMONS**

*La Quadrature du Net, 16/04/2021*

**12. LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL CENSURE  
L'EX-ARTICLE 24 DE LA PROPOSITION DE LOI SÉCURITÉ GLOBALE**

*Le Monde, 20/05/21*

**13. LOI DE SÉCURITÉ GLOBALE**

*Lettre ouverte de la Ligue des Droits de L'Homme aux parlementaires du département de l'Aveyron*

**14. QUAND LA VIDÉOSURVEILLANCE S'INVITE DANS LES PETITES COMMUNES**

*Vice – 14/06/21, Pierre Longerey*

## **D'AUTRES NOUVELLES DU TECHNO-MONDE**

**15. LE RÊVE DE M. MACRON :  
FRANCHIR LE MUR ÉCOLOGIQUE PAR LA NUMÉRISATION INTÉGRALE**

*Reporterre - 16 mars 2021 - Matthieu Amiech*

**16. ENTRETIEN AVEC ALAIN DAMASIO : « LE DÉCROCHAGE TECHNOLOGIQUE SE  
TRADUIRA PAR UN PLAISIR DE VIVRE BEAUCOUP PLUS INTENSE »**

*Futura Sciences, 14/03/2021*

**17. AVEC LES FAUCHEURS VOLONTAIRES, EN GUERRE CONTRE LA MAUVAISE GRAINE**

*Mediapart – 24/03/21*

*... Bonne lecture !*

# Antennes-relais, 5g, santé publique, linky, etc.

## I. PAS DE THROMBOSE AVEC LA 5G

*Le Canard Enchaîné, 28/04/21 – J. Luc Porquet*

Tout le monde s'en fiche, non ? Mardi 20 avril a été rendu public un rapport de l'agence d'experts chargés de veiller scientifiquement sur la santé des français. Aussitôt, cri de triomphe de Nicolas Guérin, le président de la Fédération Française des Télécoms : « *La 5G n'est pas un danger ! Ce n'est pas moi qui le dit mais l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES)* ». Quelle importance ? Ce rapport, le gouvernement l'a commandé au début de l'année dernière mais il ne l'a même pas attendu pour lancer la 5G en fanfare... Seules les ONG Priartem et Agir Pour L'Environnement l'ont lu de près : elles notent que les experts de l'Anses « *posent plus de questions qu'ils n'apportent de réponses concrètes* ». Ils multiplient en effet les précautions oratoires. Que la 5G soit risquée est « *peu probable* », disent-ils, du moins « *en l'état des connaissances* ». Ils ajoutent que les données sur les futures bandes de fréquences sont « *insuffisantes pour conclure à l'existence ou non d'un risque pour la santé* ». Pas très franc du collier...

Rappelons-le : l'OMS classe les rayonnements électromagnétiques parmi les cancérigènes possibles. Or, notent ces deux ONG, la 5G va faire grimper le niveau d'exposition aux ondes de 30%. Pas de quoi déclencher des thromboses mais de quoi rester prudent. Rien que ces 6 derniers mois, plus de 32 000 antennes-relais 5G ont été autorisées. Mais pourquoi s'inquiéter ? La 5G va nous apporter tant et tant de bienfaits que ne peuvent s'y opposer que des complotistes (c'est l'un de leurs terrains de jeux favoris) ou d'affreux gauchistes.

L'industrie des télécoms y voit « une opportunité en or ». Les consultants de Mc Kinsey « *font miroiter plus de 2000 milliards de retombées économiques d'ici à 2030* » (in ***La Guerre Mondiale des Ondes – Le Roman d'espionnage de la 5G***, Sébastien Dumoulin, Tallandier, 300 pages). On comprend que Macron ait décidé l'an dernier de passer en force : « *La France va prendre le tournant de la 5G (...). Je ne peux pas croire au modèle Amish* ».

Dans une « adresse aux maires et à tous les élus locaux » (***Quand l'essentiel n'est pas dans l'essentiel***, ccaves.org), l'essayiste et éditeur à *La Lenteur*, Matthieu Amiech insiste sur le projet de société qu'elle véhicule. Sur « *l'incroyable volontarisme industriel et politique* » dont elle est l'objet, sur les « *logiques de productivité, de rentabilité, d'automatisation* » qu'elle va renforcer. Pour lui, « *plus aucun travail ne se fera sans écran et sans surveillance électronique. Il y aura moins de médecin, d'infirmières, de guichets tenus par des humains au service du public. Il y aura moins d'enseignants, moins d'agriculteurs encore, moins de chauffeurs routiers même* ». Ce meilleur des mondes connecté, il le voit comme « *clairement porteur de régression* ». On s'en fiche aussi ?

2. **PÉTITION EN LIGNE « AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT » :**  
**32 000 ANTENNES 5G CONNECTÉES EN FRANCE !**  
**NOUS EXIGEONS UN MORATOIRE !**

**Sans débat ni évaluation sérieuse, la 5G se déploie extrêmement rapidement.**

Tous les jours, ce sont environ 200 antennes 5G qui sont connectées au réseau. Or, selon un rapport du Haut Conseil pour le Climat, la 5G aurait un impact catastrophique sur les émissions de gaz à effet de serre du secteur du numérique. Selon l'intensité du déploiement de la 5G, l'empreinte carbone pourrait croître de 20 à 55% entre 2020 et 2030.

Une couverture complète du territoire en 5G d'ici 2030 augmenterait nos émissions de CO<sub>2</sub> de 6,7 millions de tonnes, soit dix fois plus que les émissions de l'ensemble de l'éclairage public. Cette cinquième génération de téléphonie mobile aurait également pour effet d'augmenter notre consommation électrique de 16 à 40 TWh représentant entre 3 et 8% de la consommation hexagonale.

Selon l'Agence nationale des fréquences, l'arrivée de la 5G se traduira par un triplement du nombre d'antennes relais et par une augmentation de près de 30% du niveau de champs électromagnétiques. Le nombre de points atypiques au sein desquels l'exposition est considérée comme forte, voire très forte, pourraient croître de 50%.

Pire, avec la 5G, l'addiction au numérique va vraisemblablement s'amplifier.

Alors même qu'un ado âgé de 13 à 18 ans passe déjà 6h40 par jour devant un écran, il y a fort à craindre que l'arrivée de la 5G va finir d'entraîner cette génération dans le gouffre numérique et ces multiples bulles cognitives.

En moins de 6 mois, ce sont plus de 32 000 antennes relais qui ont été déployées sans débat ni évaluation ! Les maires doivent adopter des moratoires locaux afin d'empêcher la généralisation de la 5G et de son e-monde !

**Signer la pétition :**

<https://5gniiciniailleurs.agirpourenvironnement.org/?cog=12215>

# École numérique

## 3. COMMUNIQUÉ DE PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE CONTRE LA NUMÉRISATION DES COPIES DU BACCALAURÉAT

*Renaud Garcia*

« Professeurs de philosophie en lycée et examinateurs au baccalauréat, nous avons appris il y a quelques jours que nous ne corrigerons pas les copies réelles des élèves, mais leur version numérisée. Nous contestons cette décision prise sans la moindre concertation, symptôme d'une transition numérique imposée à marche forcée à l'ensemble de la société.

Cette évolution est à nos yeux écologiquement désastreuse ; pédagogiquement dommageable ; physiologiquement dangereuse ; socialement injuste ; et philosophiquement absurde.

Dans diverses disciplines, la mise en garde contre les dégâts environnementaux du numérique fait partie du programme à enseigner. Comment garder une cohérence et une crédibilité face aux élèves si les évolutions qu'on nous impose sont en contradiction flagrante avec les connaissances que nous sommes chargés de transmettre ? Comment justifier que l'on se plie à une évolution nocive dictée sans la moindre discussion collective ou procédure démocratique au sein même de l'institution supposée transmettre les valeurs de la République ? Alors que certaines études observent une dégradation de l'attention proportionnelle au temps de lecture sur écran, comment tolérer ce qui dénote à la fois une mise en danger des facultés cognitives des enseignants et un mépris du travail des élèves ? Enfin, dans le contexte d'une année scolaire perturbée par divers confinements, où le nombre d'heures d'enseignement réel a varié du simple au double d'un établissement à l'autre, comment admettre que l'institution elle-même nous demande de sacrifier notre déontologie en évaluant des travaux réalisés dans des conditions d'une si criante inégalité ?

Forts de ces questionnements et convictions, nous demandons donc pour cette année le retrait de cet ordre de corriger des copies numérisées ; et pour les années suivantes, que l'on nous permette de corriger les copies réelles des élèves, et non leur ersatz digital, ne souhaitant pas participer à une transformation qui va à l'encontre de toutes nos convictions d'enseignants et de citoyens.

« QUAND ON DIT OUI, C'EST POUR LA VIE »

#### 4. SUR LES BANCS DU COLLÈGE DU NUMÉRIQUE

La Dépêche – JP. Couffin <https://www.ladepeche.fr/article/2017/03/17/2537743-sur-les-bancs-du-college-du-numerique.html>

**Commentaire du Collectif :** Quand le département de l'Aveyron évoque dans un bulletin d'information « *la nécessité d'un usage raisonné du numérique* » mais dans le même temps, il en généralise et systématise l'emploi au Collège : bienvenue dans la *République Française du Grand N'importe Quoi*. Deux savoureux extraits :

*« Exit le tableau noir, la craie qui crisse en dérapant sur celui-ci et la poussière qui l'accompagnait. L'école du XXI<sup>e</sup> siècle sera celle du temps présent et de la modernité des enseignements (...)*

*« Le changement, c'est notre force vitale, la stagnation, notre glas », résuma d'une paraphrase enlevée le DASEN. »*

Un article édifiant de naïveté, de bêtise et de mauvaise foi, sur un arrière-fond de poncifs progressistes : illustration parfaite d'un « *journalisme au service de la communication des élus du département* ».

#### 5. SANS CONTACT : STRATÉGIE DU CHOC ET RÉSISTANCES A LA NUMÉRISATION DE L'ÉCOLE

Article publié par la Revue Z

<http://www.zite.fr/parutions/z14-grenoble-ecoles/>

et repris dans <http://lundi.am/Sans-Contact>

"(...) dès le mois de mai 2020, le gouverneur de l'État de New York, Andrew Cuomo, se félicitait par exemple de la signature d'un partenariat avec la Fondation Bill et Melinda Gates pour développer « un système éducatif plus intelligent ». « *Tous ces bâtiments, toutes ces salles de classe, à quoi cela sert-il, avec toute la technologie dont nous disposons désormais ?* » (...)

La version française est plus fourbe. Dans une note ministérielle de la fin de l'été 2020, le ministère explique poliment en quoi les quelques semaines où les écoles ont dû fermer pour raisons sanitaires doivent transformer durablement les pratiques : « Cette crise constitue par ailleurs une opportunité pour interroger la classe en tant qu'espace physique et conforter l'enseignant dans son rôle de chef d'orchestre. Elle questionne ce qu'est apprendre et enseigner au 21<sup>ème</sup> siècle. »

"Quant au travail des enseignant-es, il est réorienté vers des tâches de collecte de données scolaires et d'intermédiation entre les différents « acteurs ». Chaque apprenant sera en effet muni tout au long de sa vie de son « carnet de l'apprenant comme il y a des carnets de santé », en réalité une sorte de livret ouvrier 4.0. Quant aux données scolaires, elles pourront être vendues, comme le souhaite un rapport du Comité d'éthique pour les données d'éducation, créé à l'automne 2019 par Jean-Michel Blanquer, pour lequel « les données scolaires agrégées sont donc une richesse nationale, et à ce titre, l'éducation est un actif stratégique national de l'État au même titre que les activités de transport, de communication numérique, ou de santé publique ».

"Un autre argument important est souvent mis en avant pour justifier l'utilisation d'équipements numériques : leur supposé intérêt pédagogique. Ainsi, d'après le ministère de l'Éducation nationale, « la révolution numérique est une chance pour l'école car les nouveaux outils offrent un potentiel de renouveau pédagogique important, pouvant améliorer l'efficacité et l'équité du système éducatif ». Sur son site, on apprend en effet que le numérique permettrait d'améliorer « l'interactivité, la collaboration, la créativité, et stimule l'engagement personnel de l'élève ». C'est que, pour rattraper le retard de la France « par rapport aux pays d'Europe du Nord », d'après le diagnostic posé par Axelle Lemaire, secrétaire d'État chargée du Numérique au moment du plan « Numérique à l'école » de 2015, il faut au moins ça.

Allons voir de plus près la situation en Finlande, dont le système scolaire figure en tête des principaux classements internationaux. Dans un article intitulé « L'école finlandaise, les clés de la réussite » que l'on peut trouver sur le site de l'Académie de Versailles, les raisons du succès du pays de Nokia sont déroulées sur une dizaine de pages : pas un mot sur le numérique. Tiens, tiens. Et en 2015, l'étude Pisa révèle que plus un pays utilise les TIC à l'école, moins bons sont ses résultats scolaires. En Italie par exemple, les établissements qui ont les meilleurs résultats en mathématiques et en lecture sont ceux qui utilisent le moins le numérique."

## 6. ÉCOLE ET COVID 19 – LE PLAISIR D'APPRENDRE

*Le Monde Diplomatique, avril 2021 - Clothilde Dozier*

<https://www.monde-diplomatique.fr/2021/04/DOZIER/62974>

« En plus d'exacerber la concurrence entre établissements, cette décentralisation à marche forcée accentue l'âpreté des logiques individuelles, où les familles rompues au jeu scolaire bombardent les enseignants de messages électroniques pour réclamer des cours en visioconférence, des explications sur des notes ou une organisation différente de la scolarité.

Chemin faisant, un cauchemar s'insinue dans l'esprit du personnel de l'éducation nationale. Assis dans sa salle de classe face à trente-cinq élèves masqués, un professeur se connecte à l'intranet de son établissement, puis à la plate-forme ENT choisie par la Région, et enfin à Pronote. Il finit d'entrer ses codes et la caméra se déclenche : trente-cinq autres élèves le regardent depuis chez eux. L'heure de cours commence. Il doit désormais « développer le potentiel de chacun » et répondre aux questions posées oralement ou inscrites sur le tchat ; pendant ce temps, des parents surveillent sur Pronote le nombre de devoirs qu'il donne à leurs enfants durant le trimestre. Tout à coup, une notification lui signifie que les modalités de l'épreuve à laquelle il prépare ses élèves pourront être modifiées deux semaines avant l'examen.

Cauchemar ? Pas tout à fait. Le 24 décembre dernier, le ministère a publié une ordonnance autorisant la modification des conditions du baccalauréat jusqu'à quinze jours avant les épreuves.

(...) on constate également des situations absurdes où un professeur surveille une classe qui regarde « en visio » le cours d'un autre enseignants (...) André Tricot et Jean-François Chesné signalent en effet que le recours au numérique « n'a pas automatiquement un effet positif » (...) « l'usage du numérique non guidé peut désavantager les élèves les plus faibles en leur laissant la responsabilité de décider quand ils doivent s'arrêter (...) » (le numérique profiterait surtout) « aux élèves les plus motivés et les plus stratèges ».

## 7. CENT PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE DISENT NON À LA MASCARADE DU BAC BLANQUER

*Jeanne Burgart Goutal, collègue de philosophie, auteur(e) de Être écoféministe (L'échappée)  
et l'AG des profs de philosophie de l'académie d'Aix-Marseille.*

On a pu comparer le baccalauréat à une formalité pour tout élève un minimum studieux. Il en restait, néanmoins, une façade. Examen national, il couronnait, lors d'épreuves en temps limité, la scolarité des élèves français. Pour le meilleur et le pire.

Depuis son entrée en fonction, M. le ministre de l'Éducation Nationale entend réformer cet examen et lui substituer une évaluation en contrôle continu. Seule la philosophie demeure en fin d'année, ainsi qu'une épreuve de grand oral, dont les enseignants peinent à déterminer le contenu et le sens. Pour une part réduite de la note finale de l'élève, quasi-jouée dès avril.

La pandémie de Covid-19 a certes mis à mal l'organisation du bac. Elle a surtout révélé la logique profonde de cette réforme : se passer des enseignants, de leur présence incarnée devant des élèves. Détruire la relation pédagogique pour lui substituer des procédures neutres d'évaluation. Ce qu'un robot pourrait faire mieux qu'un humain. Les propos du ministre lors des Assises de l'Intelligence Artificielle pour l'école, tenues en décembre 2018, appelant à assister toujours plus le travail de correction des enseignants par les calculateurs artificiels, ne laissent aucun doute sur ce point.

Avec le bac de philosophie 2021, cette logique s'abîme dans l'absurde. Confronté aux disparités entre établissements dans la gestion de la situation sanitaire (ici - souvent dans les lycées huppés – une année en classe entière, là une scolarité en demi-groupes, voire en quarantaine et à distance), M. Blanquer a dû concéder le choix de la meilleure des notes entre celle du contrôle continu et celle de l'épreuve. Autre manière de lui ôter son sens, sauf dans quelques cas exceptionnels. Surtout si, comme l'a révélé l'Association des Professeurs de Philosophie de l'Enseignement Public (APPEP), des sous-jurys composés d'autres correcteurs étaient chargés d'harmoniser à la hausse les notes préalablement apposées. Quant à la correction des copies, elle a été imposée sous forme « dématérialisée », autrement dit, numérique. En guise de convocation des professeurs, des codes d'accès. Une correction machinale grâce au menu déroulant d'annotations pré-enregistrées. Pourquoi penser ? Ce n'est pas au programme du « Grenelle de l'éducation ». Pendant ce temps, un logiciel mouchard comptabilise le temps passé sur une copie, la régularité du travail, de sorte que des algorithmes procèdent en définitive à un « retour d'expérience » auprès du ministre.

Fascinés (ou feignant de l'être) par l'outil technique souple, intuitif et ludique, le ministère et l'inspection générale oublient d'interroger la contrainte technologique. Ils ignorent l'éléphant dans le magasin de porcelaine. Puisque cela se fait ailleurs (BTS, épreuves de français, Capes et agrégation), n'est-ce pas l'indice de l'innocuité du dispositif ?

Nous, professeurs de philosophie, n'admettons pas que l'on refuse ainsi de penser. Nous ne nous inquiétons pas de la numérisation pour des raisons techniques, nous la critiquons pour des raisons politiques : elle est la pointe avancée d'un délabrement social, culturel et écologique, qui étend la contrainte à tous les niveaux de la société. En l'espèce, en calibrant le travail des enseignants et des élèves de sorte que des algorithmes dessinent les orientations de l'école. Telle est déjà la logique de Parcoursup, acceptée sous la coercition, qui a transformé en quelques années nos élèves en gestionnaires inquiets de leur capital de notes.

Nous voudrions enseigner à nos élèves par le dialogue, dans un rapport vivant. Nous le pouvons de moins en moins. Parce que nous refusons le remplacement de la relation pédagogique par l'évaluation à plein temps et le management de la performance, nous nous abstiendrons de participer à la mascarade du bac Blanquer.

**Signataires :** Jeanne Burgart Goutal (lycée Saint-Charles, Marseille), Céline Aubertin (lycée Adam de Craponne, Salon), Renaud Garcia (lycée Artaud, Marseille), Carla Bully (lycée Simone Veil, Marseille), Bruno Malfondet (lycée Pasquet, Arles), Serge Roure (lycée Adam de Craponne, Salon), Matthias Youchenko (lycée Madeleine Fourcade, Gardanne), Maïssa Falha (lycée Victor Hugo, Marseille), Anne-Emmanuelle Monnier (lycée Artaud, Marseille), Pascale Lebetre (lycée Aubanel, Aubagne), Gaël Laine (lycée Mendès-France, Vitrolles), Cédric Lagandré (lycée Périer, Marseille), Léonard Conty (lycée Victor Hugo, Marseille), Hélène Laulan (lycée Jean Lurçat, Martigues), Morgane Bascaules (lycée Lumière, La Ciotat), Charlotte Cabane (lycée Les Iscles, Manosque), Monique Pillant (lycée Thiers, Marseille), Christophe Baconin (lycée Périer, Marseille), Alessandro Trevini (lycée Pasquet, Arles), Marie Lesavre (lycée Montmajour, Arles), Julienne Ibanez (lycée Mendès-France, Vitrolles), Juliane Trianon (lycée Madeleine Fourcade, Gardanne), Christian Tefas (lycée Madeleine Fourcade, Gardanne), Marc Rosmini (lycée Artaud, Marseille), Olivier Chassaing (lycée Adam de Craponne, Arles), Denis de Casabianca (lycée Saint-Charles, Marseille), Sylvie Puech-Ranc (lycée Émilie de Breteuil, Montigny-le-Bretonneux), Pierre Jouan (lycée Palissy, Agen), Arthur Slimak (LPO Jules Fil, Carcassonne), Valérie Adamy (lycée Loubatières, Agde), M. Danaux (lycée Paul Sabatier, Carcassonne), Roxane Sola (lycée Victor Hugo, Marrakech), Ludwig Sahner (lycée Franklin Roosevelt, Reims), Marc Anglaret (lycée Arago, Perpignan), Anne Dalsuet (lycée Utrillo, Stains), Goabriel Toullec (lycée Saint-Sébastien, Landerneau), Anne Dubelloy (lycée Baggio, Lille), Boris Litot (lycée Loubatières, Agde), Charles Ehret (lycée Rosa Parks, Montgeron), Véronique Pinet (lycée Joliot-Curie, Sète), Raphaël Donegani (lycée Saint-Exupéry, Saint-Dizier), Hélène Molin (lycée Rosa Luxemburg, Camet-en-Roussillon), Hélène Jouanny (lycée Paul Sabatier, Carcassonne), Élodie Baget (lycée Saint-Exupéry, Blagnac), Élodie Peters (contractuelle, Chambéry), Arnaud Lalanne (lycée de Bazas), Margaux Bourel (lycée de l'Europe, Dunkerque), Franck Vannier (lycée Beau Jardin, Saint-Dié-des-Vosges), Gwenola Bouriel (lycée Anita Conti, Bruz), Kevin Phan (lycée Pasquet, Arles), Solène Milaret (lycée Emmanuel Mounier, Grenoble), Charlotte Galand (enseignante dans l'Aube), Erwan Rouxel (lycée Pasquet, Arles), Romain Breton (lycée Jean Guéhenno, Fougères), Solal Piérot (lycée Aubanel, Avignon), Julien Saiman (lycée Arago, Perpignan), Claude Letey (lycée Grésivaudan, Meylan), Tarik Kellou (lycée Marie Laurencin, Memncy), Jérôme Pichon (lycée Grésivaudan, Meylan), Mathilde Morantin (lycée Jean Paul II, Compiègne), Jordan Willocq (lycée Van Gogh, Ermont), Vincent Maclos (lycée Saint-François d'Assise, Montigny-le-Bretonneux), Éric Trelut (lycée de la Sauque, La Brède), Fabienne Friggeri (lycée Aubanel, Avignon), Hélène Garello (lycée Charles de Gaulle, Apt), André Textoris (lycée Aubanel, Avignon), Marie-Claude Damon (LEGT Bellepierre), Antoine Lefebvre (lycée Aubanel, Avignon), Stéphan Vaquero (lycée Raynouard, Brignoles), Anne-Claire Nwosu (lycée Bugatti, Illzach), Hugo Muller (lycée Esclangon, Manosque), Alexandre Martin (cité scolaire Saint-Exupéry, Lyon), Lydie Levet (lycée Daudet, Tarascon), Céline Marcy (lycée Aubanel, Aubagne), Chloé Viard (lycée des Iscles, Manosque), Julien Puissant (lycée Fénélon, Lille), Maryline Lostia (lycée Joliot Curie, Sète), Albéric Perrier (lycée T. Monod, Le Rheu), Pierre Dupuis (CPGE lycée Bossuet, Meaux), Fouad Boukhris (lycée Simone Veil, Marseille), Emile Bouchez (lycées Aubanel et René Char, Avignon), Justine Romanet (lycée F. Buisson, Voiron), Lionel Raepsaet (professeur à Wattrelos), Alexandre Palmieri (lycée Saint-Michel de Picpus), Michel Bouton (lycée Saint-François d'Assise, Montigny-le-Bretonneux), Clément Denuit (lycée Raoul-Follereau, Nevers), Maxime Jean (lycée Gimond, Aubenas), Lucie Pouteyo (lycée Louis Armand, Villefranche-sur-Saône), Nathan Assimpah (lycée Condorcet, Limay), Paul Jacqmarcq (lycée Saint-Erambert, Saint-Germain-en-Laye), Jean-Pierre Crépet (lycée Dominique Villars, Gap), Emmanuelle Posse, (lycée Jacques Feyder, Épinay-sur-Seine), Claire Thouvenot (lycée Truffaut, Beauvais), Olivier Perdreau (lycée Lapicque, Épinal), Pierre Arcamone (lycée Aubanel, Avignon), Sandrine Dalmon (lycée de bois d'olives, La Réunion), Jean Galaad Poupon (lycée Lafayette, Brioude), Christophe Le Berre (lycée La croix rouge, Brest), S. Faure-Brac (lycée Pravaz, Le Pont de Beauvoisin)

---

# Technologie de contrainte

## 8. À MILLAU, LES MILITANTS VERBALISÉS ÉTAIENT BIEN FICHÉS

Mediapart, 26 avril 2021 - Emmanuel Riondé

<http://www.mediapart.fr/journal/france/260421/millau-les-militants-verbalises-etaient-bien-fiches>

« Le 4 mai, vingt personnes passeront au tribunal de police de Rodez à la suite de contestations d'amendes reçues après des manifestations post-confinement à Millau en mai 2020. Au cœur du dossier : le fichage politique et l'usage de la vidéosurveillance par la police.

Millau (Aveyron).— Non seulement les activistes de Millau sont de « l'ultra-gauche » mais en plus ils et elles ne se lavent pas les mains. La preuve par les caméras. Ces éléments font partie de l'ahurissant dossier de procédure des « amendés de Millau » dont vingt sont convoqués le 4 mai prochain devant le tribunal de police de Rodez.

L'histoire remonte à mai 2020. Le 12, au lendemain du déconfinement, dans la sous-préfecture de l'Aveyron, se tient une manifestation à l'appel de la convergence des luttes millavoise. « On sortait du

confinement, on voulait critiquer la manière dont la pandémie était gérée et mettre l'accent sur les conséquences de l'affaiblissement de l'hôpital. On voulait aussi réfléchir au "monde d'après", il y avait une envie de s'exprimer et de le faire en respectant les gestes barrières et avec le masque, pas obligatoire à l'époque... », résume Christian Roqueirol, paysan syndicaliste à la Confédération paysanne. Entre « 130 et 150 personnes » se retrouvent dans la rue ce jour-là.

Dix jours plus tard, rebelote, en déambulation dans le marché du vendredi. Cette fois, les contestataires se constituent en petits groupes distincts, avant de se retrouver à une quarantaine, sur la place du Mandarous. Ce 22 mai, comme pour le 12, les manifestations n'ont pas été déclarées mais aucun contact n'a lieu avec la police, présente, et aucune prise d'identité ni interpellation n'est réalisée. Pourtant, à partir de début juin, et en ordre dispersé, environ quarante-cinq personnes vont recevoir des amendes liées à ces manifestations.

Des amendes de 135 euros, de quatrième classe, c'est-à-dire d'une faible gravité, pour « rassemblement interdit sur la voie publique dans une circonscription territoriale où l'état d'urgence sanitaire est déclaré ». Certains (une vingtaine) préfèrent payer. D'autres contestent. Un officier zélé du ministère public, estimant que « les infractions sont dûment caractérisées », choisit de ne pas donner suite à ces contestations. Une entrave à la procédure (normalement les contestations annulent les demandes jusqu'à un passage au tribunal) qui a entraîné des majorations. À ce jour, au moins cinq personnes ont déjà subi des saisies sur leur compte bancaire. C'est donc au bout d'un an, et après une requête en incident contentieux déposé le 8 février dernier par Julien Brel – l'un des avocats du groupe avec Benjamin Francos et Sébastien Delorge, du barreau de Toulouse –, que la première convocation au tribunal de police advient enfin pour vingt des « amendés de Millau ». Ces derniers, en vue de cette audience du 4 mai, ont pu prendre connaissance récemment du dossier de procédure, que Mediapart a aussi pu consulter.

Le procès-verbal établi le 13 mai détaille ce qui s'est passé la veille dans les rues de Millau entre 19 h 34 et 21 h 04. Un modèle de crise de panique hygiéniste administrative : à près de trente reprises, sur cinq petites pages, est mentionné tout ou partie du fait que « les gestes barrières ne sont pas respectés », que X et Y « ne se sont pas lavé les mains lors du passage de micro qui lui non plus n'a pas été désinfecté » ou qu'untel « tient dans ses mains non gantées le micro ». Bref, « plus aucune distanciation n'est tenue », s'effondre le scribe.

Mais le plus préoccupant est ailleurs, dans le PV dressé le soir même de la manifestation par le commandant de police. Le ton est donné dès la première page : il est fait état de « l'appel à manifester de l'ultra-gauche au niveau de place du Mandarous ». Suit une liste de trente personnes dont le pedigree politique, militant et activiste, est renseigné. Ainsi, vingt-cinq sont « connus de notre service pour être dans de nombreuses manifestations » note le commandant. Parmi ces derniers, neuf sont également connus pour « être sur la liste « Alternative Écologique et Anti-capitaliste » lors des élections municipales du 15 mars ». Une liste figurant intégralement en annexe d'un autre PV daté du 15 mai.

Bien plus qu'un simple copié-collé mécanique, le niveau de renseignement s'avère assez fin, jusqu'à estimer le degré d'implication dans le mouvement social de chacune et chacun : ainsi deux personnes sont-elles « connues de notre service pour être dans quelques manifestations » (à différencier donc de celles assistant à de « nombreuses » manifestations) ; une autre a « assisté à des réunions sur les incivilités dans notre ville » ; une autre est « venue à notre service pour voir son mari placé en garde à vue (suit la date précise de cette visite, quelques mois auparavant) ».

Sont retracés ainsi sans plus de précaution les fruits du travail de renseignement politique effectué par

le commissariat de Millau. « On ne communique plus sur cette affaire », nous a fait savoir jeudi 22 avril le-dit commissariat. « On a été très choqué de découvrir ça, raconte Camille Valabrègue, tête de la liste politique visée qui a finalement obtenu 8 % des suffrages, finissant à la quatrième place le soir du premier tour. La liste n'a rien à voir avec ces manifestations. Bien sûr, on n'a pas découvert qu'on était connus des renseignements généraux mais le fait qu'ils mettent ainsi la liste en avant, et qu'ils parlent d'ultra-gauche, ça fait vraiment répression politique... Et quand on lit le PV, à part les quelques lignes sur le côté qui donnent le motif, on a l'impression qu'on nous reproche surtout nos idées politiques. » Pour Benoît Sanchez-Mateo, lui aussi « connu des services », ce « fichage » relève d'une « grosse dérive de la police ».

Une dérive aggravée par le fait que la police millavoise a utilisé les images de vidéosurveillance de la ville, qui lui ont permis de délivrer ces « amendes sans contact ». Connue dès le mois de juin 2020, cette facette du dossier (documentée dans cet article dans Numerama) avait été assumée lors d'une rencontre mi-juin entre une délégation des personnes verbalisées, le sous-préfet et le commissaire, ce dernier reconnaissant l'usage des images extraites des caméras de vidéosurveillance, tout en minimisant l'importance de ce recours.

Pourtant, l'objet du PV du 13 mai est bien « l'exploitation de la vidéoprotection » dont les données ont été obtenues sur réquisition. « On a utilisé la vidéo pour surveiller les citoyens et museler l'opposition politique », s'indigne Benoit Sanchez-Mateo. « On n'est pas les premiers, depuis les gilets jaunes, à être condamnés pour avoir participé à des manif. Mais un tel usage de la vidéo semble, lui, assez nouveau. Il ne faut pas laisser cela s'installer », s'alarme Camille Valabrègue.

« Une procédure est en cours et je ne commenterai pas l'utilisation qui a été faite de ces données extraites avec une réquisition à laquelle nous ne pouvions nous opposer, précise Christophe Saint-Pierre, maire (centre-droit) de Millau à l'époque des faits, joint par Mediapart. En revanche, je rappelle simplement que ce n'est pas à cette fin que les caméras ont été mises en place dans la ville. »

Au moment où les amendes arrivaient dans les boîtes aux lettres, le 13 juin 2020, le Conseil d'État suspendait le décret du 31 mai 2020 interdisant, en raison de la « situation sanitaire », les manifestations de plus de dix personnes sur la voie publique. Le 4 mai, les « amendés de Millau » et leurs avocats entendent donc bien obtenir la relaxe. « On va faire un procès politique, défendre des militants qui sont poursuivis pour leur opinion par une police politique et demander au juge de remettre l'état de droit au milieu de la police millavoise », prévient Julien Brel pour qui « un tel fichage, s'appuyant qui plus est sur une procédure totalement bancal, est inacceptable ».

« Ils “délinquantisent” l'activité politique et criminalisent les manifestations. L'audience a été délocalisée de Millau à Rodez, sûrement pour éviter les troubles, « mais on espère qu'il y aura quand même des soutiens... », lâche Christian Roqueirol. Lors de la manifestation du 22 mai, cet historique du mouvement du Larzac avait écrit de ses mains (bien lavées) sur une pancarte : « Plus d'infirmières, moins de militaires ».

## 9. APRÈS LE COVID, L'ÉLECTRONIQUE VA TRAQUER L'EMPLOYÉ ET SA SANTÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL

L'Express – 21/02/21

[http://www.lexpress.fr/actualites/1/actualite/apres-le-covid-l-electronique-va-traquer-l-employe-et-sa-sante-sur-le-lieu-de-travail\\_2145340.html](http://www.lexpress.fr/actualites/1/actualite/apres-le-covid-l-electronique-va-traquer-l-employe-et-sa-sante-sur-le-lieu-de-travail_2145340.html)

« Contrôles de température, détecteurs de respect de la distanciation physique, "passeports" de santé numériques, enquêtes sur le bien-être et systèmes robotisés de nettoyage ont fait florès depuis la pandémie sur les lieux de travail.

(...) Un rapport publié l'an dernier par le groupe de défense des consommateurs Public Citizen a identifié au moins une cinquantaine d'applications et de technologies lancées pendant la pandémie et "commercialisées comme des outils de surveillance du lieu de travail pour lutter contre Covid-19". Le rapport indique que certains systèmes vont jusqu'à identifier les personnes qui ne passent pas assez de temps devant un évier pour constater un lavage des mains inadéquat. (...)

Certes, "l'utilisation de fournisseurs tiers permet de conserver les données séparément", a ajouté l'expert, "mais pour certaines de ces entreprises technologiques, leur modèle commercial implique la collecte de données et leur utilisation à des fins monétisables, ce qui présente un risque pour la vie privée". (...) Face Heart, basée à Taïwan, a par exemple présenté un logiciel qui peut être installé dans des caméras pour mesurer des signes vitaux et dépister un essoufflement, une fièvre, une déshydratation, une fréquence cardiaque élevée. (...)

Mais ces gadgets technologiques pourraient présenter des risques pour la vie privée et le secret médical à long terme. Les géants de la technologie et les start-up proposent une kyrielle de solutions qui incluent la détection visuelle de signes vitaux par ordinateur, celle d'appareils portables qui peuvent donner des indications précoces de l'apparition de Covid-19 sans compter les multiples applications qui surveillent les paramètres de santé. Salesforce et IBM se sont associés pour lancer "un laissez-passer de santé numérique" permettant aux détenteurs de partager leurs vaccinations et état de santé via leur smartphone. Un autre système, inventé par Clear, une start-up connue pour le contrôle des aéroports, a créé son propre laissez-passer santé déjà utilisé par la Ligue nationale de hockey américaine et MGM Resorts. Fitbit, le spécialiste des objets connectés et propriété de Google, dispose d'un programme baptisé "Prêt à travailler" comprenant des enregistrements quotidiens des signes vitaux à l'aide des données de ses appareils. Microsoft et le géant de l'assurance santé américaine United Health Care ont déployé une application ProtectWell qui comprend un dépistage quotidien des symptômes, tandis qu'Amazon a déployé un "assistant à distance" dans ses propres entrepôts pour aider les employés à maintenir des distances de sécurité. »

## 10. SÉCURITE SOCIALE : LE PARADOXE NUMÉRIQUE, « Bienvenue à la CPAM 3.0 »

France TV (04/05/2021)

Avec "Bienvenue à la CPAM 3.0", Gregory Nieuviarts entre en immersion au sein de la CPAM d'Ille-et-Vilaine, à Rennes. **La "sécu" est en pleine mutation numérique.** Le réalisateur nous pose en témoin et questionne sur l'impact du numérique pour les salariés comme pour les

assurés. ICI : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/ille-et-vilaine/rennes/securite-sociale-le-paradoxe-numerique-bienvenue-a-la-cpam-3-0-les-trois-raisons-de-voir-le-film-sur-france-tv-2065909.html>

## II. LOI DE SECURITÉ GLOBALE : RÉSUMONS

La Quadrature Du Net (16/04/2021)

<http://www.laquadrature.net/2021/04/16/loi-securite-globale-adoptee-resumons/>

« La loi sécurité globale a été définitivement adoptée récemment par l'Assemblée nationale, à 75 voix contre 33, au terme d'un débat soumis aux exigences de la police (...) La prochaine étape sera l'examen de la loi par le Conseil constitutionnel. (...) Prenons un instant pour résumer les changements juridiques qui, sauf censure de la part du Conseil, résulteront de cette loi.

### « Surveillance »

Tel qu'annoncé dans son récent livre blanc, l'objectif du ministère de l'intérieur est de faire entrer la police dans une nouvelle ère technologique pour les JO 2024, où la France pourra exposer son armement de pointe aux clients venus du monde entier – qu'il s'agisse d'armement jusqu'alors interdit (caméras par drones et hélicoptères) ou pré-existant mais que la loi sécurité globale va généraliser (caméras piétons et fixes).

#### 1. Drones

Le préfet pourra autoriser la police et l'armée à capter des images par drone pour une période et un périmètre qu'il fixera ; l'autorisation pourra être justifiée par l'une des finalités listées par l'article 47 :

- « appui des personnels au sol en vue de maintenir ou rétablir l'ordre public » en cas de troubles graves ou difficultés d'intervention en manifestation ;
- « protection des bâtiments et installations publics [...] particulièrement exposés à des risques d'intrusion ou de dégradation » ;
- « régulation des flux de transport » ;
- « surveillance des frontières » ;
- lutte contre le terrorisme et les infractions graves ou se produisant dans des lieux dangereux ou difficile d'accès.

Pour une période « expérimentale » de cinq ans, le préfet pourra autoriser la police municipale à capter des images par drones afin « d'assurer l'exécution des arrêtés de police du maire et de constater les contraventions à ces arrêtés » (article 47) – ces arrêtés pouvant par exemple concerner la taille des terrasses ou la fermeture d'un lieu ouvert au public ; (...)

#### 2. Véhicules

La police nationale, la police municipale, l'armée et les pompiers pourront équiper leurs véhicules, tels que des hélicoptères, de caméras pour capter des images (article 48) – ce qui était jusqu'alors interdit, bien que largement pratiqué ;

Les finalités justifiant cette captation sont encore plus générales que celles prévues pour les drones :

- assurer la sécurité des rassemblements de personnes sur la voie publique ;
- réguler les flux de transport ;
- faciliter la surveillance des zones frontalières ;
- prévenir les incidents au cours des interventions ;
- faciliter le constat des infractions et la poursuite de leurs auteurs ;
- secours aux personnes et lutte contre l'incendie.

Comme pour les drones, le public doit être en principe informé (article 48) ; toutefois, et contrairement aux drones, il n'y a ici aucune restriction concernant la reconnaissance faciale, l'interconnexion ou la surveillance de l'intérieur ou de l'entrée de domiciles ;

### 3. Caméras piétons

Les agents de la police nationale, de la police municipale et de la gendarmerie pourront désormais accéder eux-même aux images captées par les caméras piétons qu'ils portent (article 45) – alors que cet accès leur était jusqu'alors strictement interdit ;

Les images captées pourront désormais être transmises en temps réel au poste de commandement dès lors que « la sécurité des biens et des personnes » ou « la sécurité des agents » sera considérée comme étant menacée (article 45) – alors que ces images étaient jusqu'alors conservées de côté pour n'être exploitées qu'en cas d'enquête ;

Si la loi ne décrit pas en elle-même un dispositif de reconnaissance faciale, l'article R. 40-26 du code de procédure pénal permet déjà à la police de réaliser de telles opérations à partir d'images obtenues par tout moyen ; les caméras piétons, portées à hauteur de visage, sont les candidates idéales pour permettre à la police de généraliser les opérations de reconnaissance faciale (en 2019, on en décomptait déjà 375 000). » (...)

## 12. LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL CENSURE L'EX ARTICLE 24 DE LA PROPOSITION DE LOI SECURITÉ GLOBALE

Le Monde, 20/05/21

[http://www.lemonde.fr/societe/article/2021/05/20/le-conseil-constitutionnel-censure-l-ex-article-24-de-la-proposition-de-loi-securite-globale\\_6080897\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2021/05/20/le-conseil-constitutionnel-censure-l-ex-article-24-de-la-proposition-de-loi-securite-globale_6080897_3224.html)

« (...) Surtout, le Conseil constitutionnel a jugé « contraires à la Constitution » le très controversé article 24, devenu l'article 52, qui vise à protéger les forces de l'ordre en opération en pénalisant la diffusion malveillante de leur image. Largement soutenu par les syndicats de police, cet article punit la « provocation à l'identification » des forces de l'ordre, un nouveau chef d'accusation qui avait fait réagir les défenseurs des libertés publiques, parmi lesquels les organisations de journalistes. (...) Autre camouflet de taille, le Conseil constitutionnel a également censuré une large partie de l'article qui organisait l'utilisation des drones par les forces de l'ordre, notamment lors de manifestations, arguant qu'une partie des dispositions de l'article 47 est contraire au principe du respect de la vie privée, en raison de l'absence de garanties. »

13. **LOI DE SÉCURITÉ GLOBALE : LETTRE OUVERTE DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME AUX PARLEMENTAIRES DU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON**

Rodez, le 23 avril 2021.

Madame la Députée, Messieurs les Députés, Messieurs les Sénateurs,

Les dispositions du projet de loi « confortant le respect des principes républicains » concernent pratiquement tous les droits et libertés publiques, dont la liberté d'association, la liberté de conscience et de culte, la liberté de réunion, d'expression, d'opinion, de communication, la liberté de la presse, la libre administration des collectivités territoriales, la liberté d'enseignement, la liberté de mariage, la liberté d'entreprendre. Par cette lettre ouverte, nous tenons à réaffirmer auprès de vous notre totale opposition à ce texte fourre-tout, qui propose des mesures tantôt imprécises, tantôt disproportionnées, mais globalement dangereuses pour les libertés, qu'il s'agisse de la version de l'assemblée nationale ou de celle du sénat.

Différents aspects de cette loi nous inquiètent particulièrement et nous partageons les critiques émises par des instances comme la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDDH) ou la Défenseure des droits (DDD). L'objet de ce courrier est d'attirer votre attention sur les raisons qui nous poussent à rejeter la mise en place d'un « contrat d'engagement républicain », contrat que toute association sollicitant une subvention auprès de l'État ou d'une collectivité territoriale se verrait dans l'obligation de signer.

Le projet incite toutes les administrations et collectivités locales à conditionner leurs subventions à la définition des missions générales de l'association, ainsi qu'à ses modalités d'action. Une telle disposition est dangereuse, car elle reviendrait sur les fondements mêmes de la liberté des associations, qui repose sur le respect de leur indépendance, de leur fonction critique et de libre conduite de leurs projets comme rappelés dans la Charte de 2014. Il nous semble donc utile de rappeler que les associations, même lorsqu'elles sollicitent un soutien des pouvoirs publics, locaux ou nationaux, n'ont pas vocation, en tant que telles, à refléter les options de l'État ou les préférences politiques d'une majorité municipale.

En réalité, ce contrat d'engagement républicain se révèle être surtout « un contrat de défiance » envers les associations et, en cas d'adoption, affaiblirait gravement la vie associative, pilier de la citoyenneté. Il ouvrirait un risque sérieux de déstabilisation, de fragilisation pour des associations et des syndicats, autant de structures qui jouent pourtant un rôle déterminant dans le maintien de la cohésion sociale, comme en témoigne chaque jour leur engagement pour aider des millions de nos concitoyennes et concitoyens à faire face à la crise sanitaire, sociale et environnementale.

Notre inquiétude est d'autant plus vive que la loi ne prévoit pas de définir clairement le contenu de ce « contrat » ; la représentation nationale, une fois de plus marginalisée, est amenée à se prononcer uniquement sur son cadre, puisque l'exécutif entend agir par décret.

Pour toutes ces raisons, nous considérons que ce projet de loi ne respecte pas les principes républicains mais que, au contraire, il les bafoue. C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas voter le texte, qui pourrait être retenu par la commission mixte paritaire.

Vous comprendrez que notre démarche soit rendue publique.

Veillez agréer, Madame la Députée, Messieurs les Députés, Messieurs les Sénateurs, nos cordiales salutations.

Ligue des Droits de l'Homme section de Rodez [ldhrodez@gmail.com](mailto:ldhrodez@gmail.com)  
Ligue des Droits de l'Homme section de Millau [ldh.millau@plusloin.org](mailto:ldh.millau@plusloin.org)  
Fédération aveyronnaise de la Libre Pensée [librepensee12@free.fr](mailto:librepensee12@free.fr)  
Fédération Syndicale Unitaire 12 [fsu12@fsu.fr](mailto:fsu12@fsu.fr)  
Union Départementale CGT de l'Aveyron [ud.cgt.aveyron@wanadoo.fr](mailto:ud.cgt.aveyron@wanadoo.fr)  
Union Syndicale Solidaires 12 [solidaires12@orange.fr](mailto:solidaires12@orange.fr)  
Confédération paysanne de l'Aveyron [confaveyron@wanadoo.fr](mailto:confaveyron@wanadoo.fr)  
Les Jeudis en Questions [jeq12@orange.fr](mailto:jeq12@orange.fr)  
Collectif du Vallon d'information sur les objets connectés et champs électromagnétiques artificiels [collectifvallon@gmail.com](mailto:collectifvallon@gmail.com)

## 14. QUAND LA VIDÉOSURVEILLANCE S'INVITE DANS LES PETITES COMMUNES

Vice, 14/06/21 — Pierre Longera

<https://www.vice.com/fr/article/m7e7x3/quand-la-videosurveillance-sinvite-dans-les-petites-communes>

**Après les mégapoles, les systèmes dits de video-protection essaient depuis quelques années dans les villages de l'Hexagone.**

Quand les termes « caméras », suivis des mots-valises « vidéosurveillance » ou « vidéoprotection », surviennent, notre esprit a tendance à nous envoyer vers Shanghai, Londres ou le fief du pape de la vidéo-surveillance à la française, Christian Estrosi, Nice. Mais l'irruption de ces technologies, jugées au mieux intrusives ou au pire liberticides par nombre d'associations ou organismes de défense des libertés, n'est pas limitée aux mégapoles et grandes villes. Lorsque l'on se prête au petit exercice de taper « vidéosurveillance » dans Google Actualités, ce sont principalement des articles de la presse quotidienne régionale qui remontent : « Ardèche - Satillieu : neuf caméras de vidéosurveillance vont être installées », « Civrieux-d'Azergues - Extension de la vidéosurveillance » ou encore « Saint-Sauveur-le-Vicomte se place sous vidéosurveillance ».

Publicité

Ces trois communes choisies au hasard de l'actualité de ce début juin comptent respectivement 1 582, 1 524 et 2 199 habitants. Et ce n'est pas nouveau. Alors que les débuts de la vidéosurveillance se sont faits dans les grandes villes qu'ils convenaient alors de quadriller de focales omniscientes montées sur pylônes, ce sont désormais les petites villes et les villages qui se retrouvent dans le viseur de la gourmande industrie de la surveillance.

« C'est quelque chose que l'on constate depuis maintenant plusieurs années », explique Laurent Mucchielli, sociologue et spécialiste de la vidéosurveillance dans l'Hexagone. « Et quand on calcule le taux de caméras par habitants dans ces petites communes, on arrive parfois à des chiffres hallucinants, bien supérieurs à ceux affichés à Nice [qui est d'une caméra pour 130 habitants]. Pour mon livre, j'avais trouvé un village des Alpes de Haute-Provence qui affichait un taux d'une caméra pour une douzaine d'habitants, » rembobine l'auteur de *Vous êtes filmés !* (Armand Colin, mars 2018), dans lequel il montre l'efficacité très limitée – si ce n'est nulle – de ces systèmes sur la délinquance ou les incivilités.

**« Il existe une pression de la part des forces de police  
pour motiver les maires à installer des caméras » - Laurent Mucchielli**

À Bréhal, une commune de 3 277 habitants posée dans la Manche, ce sont 44 caméras qui vont être installées prochainement. Du moins, c'est ce qui a été présenté puis voté récemment en conseil municipal. Flavie Bourget, issue d'une liste citoyenne et présente en conseil municipal, l'a appris comme ça. « Il n'y a pas eu de consultation citoyenne. Nous, on a été mis au courant parce qu'on siège au conseil, sinon on l'aurait appris comme tout le monde dans un bulletin municipal après le vote », explique cette opposante au projet. Pour justifier l'installation de ce système de video-protection (qui prévoit donc 1 caméra pour 75 habitants), la municipalité s'appuie sur un diagnostic départemental de la gendarmerie. Celui-ci pointe une « augmentation des atteintes aux biens et à la tranquillité publique depuis 2015 », sans que l'on sache bien sur quelles données ils s'appuient. « On a demandé à y avoir accès à ce fameux diagnostic, mais on nous a expliqué qu'il était confidentiel », embraye Flavie Bourget, membre du Collectif citoyen de Bréhal.

« C'est vrai qu'en plus de la pression de l'industrie de la surveillance, qui démarché les communes, il existe une pression de la part des forces de police pour motiver les maires à installer des caméras, » décrypte Laurent Mucchielli. « Le discours classique du responsable de la gendarmerie locale aux maires de son coin revient à dire "Écoutez Monsieur le Maire, on ne peut pas être de partout, mais mettez des caméras, ça nous permettra de démultiplier la surveillance" », joue le chercheur au CNRS. Une pression telle que lors du fameux conseil municipal de Bréhal actant l'installation de caméras, un adjudant de la gendarmerie était présent pour exprimer ses recommandations. « Le conseil était très houleux, forcément, Ce n'était pas super comme ambiance. C'était particulier d'avoir des gendarmes présents, même pendant le vote, » se rappelle Flavie Bourget.

La gendarmerie locale, qui apparaît comme prescripteur de ce projet, préconise alors l'installation des 44 caméras à proximité de huit sites, comme le gymnase, un City-stade, le stade de foot, et divers bâtiments communaux. « On ne sait pas bien pourquoi ils ont choisi ces lieux, je dois admettre, » continue Flavie. « Pour des histoires de petits tags, de portes ou de fenêtres cassées, ou parce que les jeunes font parfois de la motocross sur le terrain de foot ? D'accord, c'est répréhensible, mais de là à installer autant de caméras, il y a peut-être d'autres solutions à creuser avant. » Surtout que l'addition est salée : il faut compter 40 000 euros pour l'installation des 44 caméras, financés en partie par des aides de l'État comme le Fonds interministériel de Prévention et de Délinquance (FIPD) ou la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Une autre partie de l'incitation étatique visant à l'installation de systèmes de vidéosurveillance ou protection.

Du coup, pour essayer de peser dans la bataille des caméras, Flavie Bourget et son collectif sont allés à la rencontre des Bréhalais histoire de leur expliquer le projet de la mairie. « Le souci, c'est qu'on est dans une commune vieillissante et on joue sur une sorte d'instrumentalisation de la peur. Donc les gens qui ne se posaient pas de questions et n'avaient pas peur, ont tendance à prendre peur quand on leur explique que des caméras vont être installées. » À coups de messages à la craie – « Bréhallywood cherche acteurs », « Souriez vous êtes filmés », « 44 caméras 40 000 euros » – le collectif tâche d'expliquer au mieux ce que la mairie a décidé de voter. « J'ai aussi envoyé le très bon documentaire de Michel Henry [Fliquez-vous les uns les autres] à tous les membres du conseil municipal », complète Flavie Bourget. Pour l'instant, aucune caméra n'a été installée, mais Flavie garde les yeux ouverts. « On se dit que tant qu'elles ne sont pas là, on a une chance que le projet ne se fasse pas. »

**« - Y a-t-il déjà eu des intrusions ? »  
« - Non aucune, mais on ne sait jamais. »**

Quelques 800 bornes plus au sud, dans l'Aveyron, à Marcillac-Vallon une sympathique petite bourgade de 1 700 âmes, se retrouvent aussi avec un projet de vidéo protection sur les bras. Dans cette commune posée dans une vallée de vignes, où l'ambiance est plutôt conviviale, faite de fêtes de villages, cinq caméras doivent être installées sous peu, au grand dam du Collectif de réflexion citoyenne sur les caméras de surveillance à Marcillac. Le projet du maire du village, situé sur la route de Conques où les touristes viennent visiter les vitraux de Pierre Soulages, veut installer trois caméras pour surveiller des poubelles et deux autres pour l'école élémentaire.

Comme à Bréhal, l'idée viendrait aussi de la gendarmerie locale selon les dires du maire, mais aussi un peu de la municipalité d'un village à côté, Nauviale (511 habitants), qui a fait installer des caméras suite à des dépôts sauvages. Nouvelle preuve, que les systèmes de video-protection ont tendance à se déployer comme une tâche d'encre. Une fois qu'une mairie fait ce choix, il n'est pas rare que les communes alentours s'équipent aussi comme une « mise en conformité » – augmentant mécaniquement le nombre de caméras en France. Un nombre global dont il est par ailleurs impossible d'obtenir un chiffre officiel (pour Laurent Mucchielli, et sa dernière estimation de 2017, il y aurait au moins 150 000 « caméras de rue »).

Pour justifier l'installation de caméras à Marcillac-Vallon, notamment devant la petite école, les raisons changent avec le vent. Une fois, le maire évoque Vigipirate, une autre, des bris de verres retrouvés, ou encore des risques d'intrusions (« Y'en a-t-il déjà eu ? » demande 20 Minutes au maire de Marcillac « Non aucune, mais on ne sait jamais », répond l'édile), quand ce n'est pas un préservatif retrouvé dans la cour. Pour les poubelles, le maire semble s'agacer de quelques déchets ou pneus abandonnés à proximité de lieux de collectes d'ordure ménagères.

L'addition pour les caméras de Marcillac-Vallon : 18 000 euros, dont la moitié pris en charge par des aides. Pas donné pour surveiller des affaires à jeter. Surtout qu'une autre solution, pourtant pas sorcière (faire passer un camion de la déchèterie dans le village), a été proposée par les habitants. Depuis, le maire et ses opposants s'écharpent sur la question en attendant l'installation – ou non — des caméras.

#### **« Les caméras permettent de faire l'économie d'une réflexion » - Éric Heilmann**

Mais à quoi bon s'entêter à installer des caméras, alors que leur impact est quasi-nul (au mieux ces systèmes ont tendance à déplacer de quelques encablures les faits délictuels visés, là où il n'y a pas de caméras donc) selon les travaux de sociologues qui ont planché sur le sujet. « Les caméras permettent de faire l'économie d'une réflexion », réagit Éric Heilmann, sociologue qui a longtemps travaillé sur les questions de vidéo-surveillance. « La caméra est pensée comme une machine à tout faire alors qu'il existe des solutions parfois toutes simples. Au Québec, par exemple, les caméras sont seulement installées une fois que toutes les autres alternatives ont été épuisées et n'ont pas fonctionné. »

Puis les caméras ont cela de pratique que leur simple pose est un geste politique. « Cela laisse penser que les élus font quelque chose pour les citoyens, » continue Heilmann. « Le seul impact des caméras est sur les électeurs et non sur les auteurs d'actes incivils, puisque dans la recherche cela fait un moment qu'on ne se pose plus la question de leur efficacité sur la délinquance. » Cet effet irrationnel reposerait sur notre fascination pour la technologie, qui serait toujours meilleure que l'homme, propose le sociologue. « On a en nous cette conviction ancrée qui voudrait que la machine peut mieux que nous, alors que dans ce cadre là, cela n'a jamais été prouvé, du moins en terme de prévention d'actes délictueux. Et même lorsqu'on s'intéresse à la vidéosurveillance pour l'aide à l'enquête, elle correspond à un pourcentage vraiment minime des affaires résolues. »

Pourtant, des municipalités comme Bréhal ou Marcillac-Vallon risquent bien de continuer à s'équiper, animées par une peur irrationnelle qui dure depuis des siècles déjà, tranche Laurent Mucchielli. « Il ne faut pas chercher la rationalité de la peur qui invite les maires à faire ces choix. Ces peurs irraisonnées viennent notamment de la vieille représentation moyenâgeuse qui voudrait que les problèmes de la ville risquent de s'étendre à la campagne, comme les épidémies par exemple. Alors, dans les territoires ruraux, on se dit "Puisque la ville a mis des caméras de partout, les délinquants vont venir ici. Donc il faut absolument mettre des caméras !" » Une observation qui déclenche une certaine lassitude chez son confrère. « Il n'y a plus tant de chercheurs qui travaillent sur ce questions, on a déjà tout dit. On a montré maintes fois que l'impact était quasi-nul. Donc, s'il reste des gens qui pensent que les caméras vont régler un quelconque problème, ce n'est plus de l'ordre du rationnel. C'est leur foi, que rien ne semble pouvoir démonter. »

---

## Quelques nouvelles du Techno-Monde

### 15. **LE RÊVE DE M. MACRON : FRANCHIR LE MUR ÉCOLOGIQUE PAR LA NUMÉRISATION INTÉGRALE**

Reporterre, 16 mars 2021 - Matthieu Amiech

<http://reporterre.net/Le-reve-de-M-Macron-franchir-le-mur-ecologique-par-la-numerisation-integrale>

*« Nous sommes au début de plusieurs révolutions technologiques qui nous font complètement changer de dimension. On a la révolution de l'intelligence artificielle, qui va totalement changer la productivité et même aller au-delà du pensable dans énormément de verticaux, de l'industrie à la santé en passant à l'espace. À côté de la révolution de l'intelligence artificielle, il y en a une deuxième qui pour moi est totalement fondamentale qui est celle du quantique, qui va là aussi, par la puissance de calcul et la capacité d'innovation, profondément changer notre industrie [...]. Le mariage de tout ça fait que nous allons rentrer dans une ère d'accélération de l'innovation, de rupture très profonde d'innovation et donc de capacités à commoditiser certaines industries et créer de la valeur très vite. Par rapport à ce que j'ai dit, qu'est-ce que cela a comme impact ? Un, on va continuer à innover et à accélérer. C'est sûr. Deux, il y aura des impacts en termes d'ajustements sociaux et il faut les penser dès maintenant [...] le sujet des inégalités sociales va être encore plus prégnant [...]. Trois, tout cela a des impacts en termes démocratiques qui sont massifs. Et donc, si vous voulez, pour moi, ces innovations vont être des accélérateurs de nos problèmes sur le plan social et démocratique. » (E. Macron)*

L'aveu est de taille : oui, les sauts technologiques en cours vont considérablement aggraver les inégalités économiques, par la mise au chômage et la précarisation définitive de centaines de millions de personnes, partout dans le monde. Et oui, les oligarchies s'attendent à des difficultés pour gouverner des sociétés aussi inégalitaires, comme l'a montré « l'expérience américaine des dernières semaines » selon les termes de M. Macron — on sait qu'il a comparé l'émeute du Capitole de début janvier au mouvement des Gilets jaunes. Comment justifier, alors, de s'engager tout de même « à fond » dans cette voie, porteuse de tant de problèmes insolubles ? (...) Rappelons ce qui fait figure de raisonnement justifiant ce parti pris effrayant : la

numérisation intégrale de la vie personnelle et sociale doit permettre une rationalisation des dépenses d'énergie, une limitation à juste ce qu'il faut de pollutions et de destructions, un arrêt des gaspillages. Des capteurs partout dans les maisons, les rues et les usines ; des applications de smartphone pour chaque geste du quotidien ; de l'intelligence artificielle et du calcul quantique pour gérer l'ensemble de nos activités, de nos interactions et de leurs conséquences — dans l'atmosphère, l'eau, les sols, dans nos corps aussi. Voilà enfin, aux yeux des extrémistes du centre que sont Macron et Schwab, de quoi accéder à la maîtrise de cette société de masse mondialisée, jusqu'ici ingérable. Enfin... « *je l'espère, je le crois possible* », nous dit le président, possédé par la foi. (...)

## 16. **ENTRETIEN AVEC ALAIN DAMASIO :** **« le décrochage technologique se traduira par un plaisir de vivre beaucoup plus intense » Futura Sciences (14/03/2021**

<http://www.futura-sciences.com/planete/actualites/environnement-alain-damasio-decrochage-technologique-traduira-plaisir-vivre-beaucoup-plus-intense-86224/>

*Depuis plus de 20 ans, Alain Damasio donne à la science-fiction française une nouvelle portée politique et engagée en amenant le lecteur à réfléchir à la place de la technologie dans notre quotidien ainsi qu'aux crises sociales et écologiques. Extraits de l'entretien :*

(...) Les alternatives sont là. Elles se montrent désirables car ce qui manque est le rapport au corps qui s'est effacé au profit d'un monde très dématérialisé et désincarné. Le retour au corps rendu possible avec le décrochage technologique se traduira par un plaisir de vivre beaucoup plus intense. (...)

**Dans « Aux origines de la catastrophe », vous avancez la notion de technococon, qu'est-ce précisément ?**

La notion de technococon est imagée. J'ai le sentiment qu'on s'est lentement inséré dans une espèce de chrysalide de fibre optique et qu'on interface le monde essentiellement par le smartphone, les écrans et les laptops. On dispose de tout un ensemble de services, d'applications et de technologies qui conjurent le rapport direct au monde. Désormais, nous n'avons plus besoin d'être confrontés directement à autrui. On peut passer par la visio, par des messageries ou encore par l'écrit au lieu d'être à la voix. Il existe aujourd'hui plein de stratégies de contournement du rapport humain rendues possibles par ces technos. C'est pareil pour le rapport au monde et dans la construction du rapport à soi.

Le technococon est une sphère cajolante qui nous choit et qui parfois nous fait du bien. Le technococon nous protège et nous abrite, mais sa sphère nous enferme aussi. Le fait d'éclipser par la technologie le rapport aux autres peut être agréable. C'est sans doute ce qui explique le succès du technococon chez les ados, à un âge où se confronter à autrui s'avère difficile. Le technococon est un piège doux et serein. On ne sent pas de suite ce qu'il a d'aliénant, c'est ce qui me frappe. (...)

**En quoi le sentiment de confort que le technococon procure participe aux crises écologiques ?**

À partir du moment où le monde réel est doublé d'un monde numérique alimenté par des data centers fonctionnant grâce aux énergies fossiles ou au nucléaire, l'impact sur l'environnement se révèle problématique. Aujourd'hui, à peu près 20 % de l'électricité est dépensée pour faire tourner les réseaux. C'est fou de se dire que 20 % de l'énergie sert à faire fonctionner un second monde virtuel dans lequel on passe maintenant la plupart de notre temps.

Depuis « La Zone du Dehors », votre œuvre est traversée par l'idée de faire un pas de côté pour sortir d'un système qui prive de liberté et dévitalise. Aujourd'hui, bifurquer, est-ce d'abord renoncer aux technologies du numérique ?

Il s'agit plutôt d'un problème d'art de vivre. Nous n'avons pas encore trouvé de savoir-vivre optimal et intelligent avec la technologie numérique depuis l'apparition du Web en 1995 puis du téléphone portable (...) Aujourd'hui, on est dans l'orgie numérique. Même avec un dictionnaire à côté de soi, plutôt que de l'ouvrir pour chercher la définition, on va envoyer, juste par flemme, une requête Google qui ira dans un data center aux États-Unis et qui consommera l'équivalent d'une ampoule allumée une heure. Cette orgie numérique est la même chose quand on se brosse les dents en laissant le robinet ouvert ou quand on tire la chasse pour un petit pipi. Ces règles de vie, on commence à les intégrer, mais sur le numérique on n'a encore rien compris. Dans ce domaine, on est encore dans la gabegie. On stocke des tonnes de vidéos ou de photos dans trois clouds à la fois, alors qu'on aurait pu trier une grande partie de ces photos débiles. Cette absence d'éducation et de sobriété aboutit à une forme de cassure écologique basée sur une forme d'épicurisme. (...)

Même si Pablo Servigne est un copain, je suis très critique sur la collapsologie ou sur le fait d'insister sur la dimension effondriste parce que j'y vois des dimensions enviables. Je trouve, par exemple, que le fait de ne pas avoir assez de terres rares pour fabriquer un smartphone par personne n'est pas un effondrement mais m'apparaît comme quelque chose de positif. Le fait de ne pas avoir assez de bagnoles, d'avions ou de pétrole va redonner une valeur et un caractère précieux au moindre déplacement. Voyager nous rendra heureux quand on le pourra. Aujourd'hui, on fait n'importe quoi, on prend l'avion pour aller en Malaisie ou à Bali et en revenir. Je trouve très bien qu'on perde quelque chose de l'ordre du luxe et surtout de l'excès, qui est mal vécu et pas bien compris. Je n'appelle pas ça un effondrement. Je pense qu'on a été trop loin dans l'hyper-technologie et je pense que revenir à quelque chose d'équivalent aux années 1950-1960 suffira très bien. (...)

Ensuite, l'autre horizon, selon moi, est de renouer avec le vivant. Notre société s'est coupée au maximum de la nature depuis deux siècles. Elle s'est trompée en habitant dans l'urbain et en considérant à tort que l'urbain représentait le sommet de la vie sociale et humaine. En renouant avec les forêts, les massifs, la garrigue, les landes, les océans et les espèces animales, en comprenant à quel point vivre avec elles, parmi elles et au milieu d'elles sans vouloir les écraser ni devenir les maîtres du monde, va nous rendre beaucoup plus riches, éveillés et vivants que nous ne le sommes actuellement. Cette conscience, cette expérience et ce vécu-là nous manquent aujourd'hui. Les alternatives sont à trouver autour de ce renouement-là.

## 17. AVEC LES FAUCHEURS VOLONTAIRES, EN GUERRE CONTRE LA MAUVAISE GRAINE

Mediapart – 24/03/21

<http://blogs.mediapart.fr/lamuledupape/blog/240321/avec-les-faucheurs-volontaires-en-guerre-contre-la-mauvaise-graine>

« *La Mule* a suivi une action des faucheurs et faucheuses volontaires d'OGM. La cible : la coopérative semencière Arterris, qui conditionne des semences de VERTH, lesquelles sont dénoncées comme les nouveaux OGM et reconnues comme tels par l'Union européenne, plaçant la France dans l'illégalité ».